



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## La mise en place du nouveau référentiel de la formation des aides-soignants

Question écrite n° 31287

### Texte de la question

M. Julien Borowczyk interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la mise en place du nouveau référentiel de la formation des aides-soignants. Le nouveau référentiel de formation devant remplacer celui de 2005 doit être transmis pour sa mise en place pour les sessions de formation à partir de septembre 2021. Ce nouveau référentiel prévoit les modalités de recrutement des futurs élèves aides-soignants. La diffusion des textes sur la sélection des élèves initialement prévue en décembre 2019 n'a été effective qu'en mars 2020, ce décalage auquel s'est ajoutée la période de confinement a engendré des difficultés de recrutement pour les établissements d'enseignement. Le changement de référentiel est un processus long à absorber pour les établissements et nécessite une planification rigoureuse. Il l'interroge sur ses intentions à propos du calendrier de mise en place du nouveau référentiel de formation des aides-soignants.

### Données clés

**Auteur :** [M. Julien Borowczyk](#)

**Circonscription :** Loire (6<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31287

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 juillet 2020](#), page 4945

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)